

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMpte RENDU DE LA SEANCE du 20 octobre 2020

Le vingt-deux septembre deux mil vingt, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la Présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **15**

Nombre de membres en exercice : **15** - Nombre de membres présents : **14**

Date de convocation : 15 octobre 2020 - Date d'affichage : 15 octobre 2020

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, COULOMBEL Kylian, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, HEURLIN Béatrice, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, TESSIER Danièle, THOMAS Sylvie

Était excusé : BELLENTANI Laure

Kylian COULOMBEL a été désigné secrétaire de la séance.

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, Monsieur Le Maire propose d'observer une minute de silence pour Samuel Paty, professeur victime de terrorisme à Conflans Sainte Honorine le 16 octobre 2020.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h40, et fait l'appel des conseillers.

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2020 a été approuvé par l'ensemble des conseillers.

I. Points sur l'intercommunalité

Deux réunions ont eu lieu à Dinan Agglomération depuis le dernier conseil

La conférence des Maires

- Différentes commissions seront mises en place, auxquelles pourront siéger les conseillers conseillers communautaires, titulaires ou suppléants. Par contre les commissions de secteurs seront ouvertes à tous les conseillers des communes membres de ce secteur, « Evran », pour ce qui concerne Saint-Juvat.
- Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au président de Dinan Agglomération concernant la voirie : une convention définissant le partage de responsabilité entre le Maire de chaque commune et le président de Dinan Agglomération reste à écrire.

- Lancement de la création d'un règlement local de publicité intercommunal, réglementant notamment les panneaux publicitaires, pour éviter les nuisances visuelles
- Création d'un syndicat mixte de préfiguration pour le futur Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude

Le conseil communautaire

-
- Renouvellement du Conseil de Développement qui permet aux associations, entreprises ou syndicats de donner des avis sur les décisions ou projets de Dinan Agglomération
- Le devenir du site de l'EREA de Taden suite à sa fermeture en juin 2020.
- Exonération des taxes sur les Ordures ménagères pour les entreprises dont les déchets ne sont pas ramassés par Dinan Agglomération
- Précision sur l'obligation de déposer une Demande Préalable de travaux pour édification d'une clôture

II. Conseil en énergie Partagée (CEP)

a) Analyse Energétique

Yvan Le Tennier est venu faire part au Conseil municipal de l'analyse faite sur les dépenses énergétiques de la commune.

Une baisse conséquente des dépenses entre 2017 et 2019 est à remarquer. Il explique que les chiffres dépendent également du DJU (degrés jours unifiés) c'est-à-dire la « dureté » des hivers. En 2017 l'hiver a été plus froid qu'en 2019 ce qui explique en partie cette différence de consommation énergétique.

Il a évoqué qu'une étude pour une chaudière bois à granulés pourrait être intéressante. Le coût de l'installation est assez élevé mais assez vite rentabilisé grâce aux économies faites sur le combustible.

b) analyses de la qualité de l'air dans les locaux périscolaires et scolaires

Il a été constaté un taux d'humidité trop élevé dans les locaux ce qui entraîne une mauvaise qualité de l'air.

Yvan Le Tennier a détaillé les résultats par local.

- Ecole maternelle : les résultats sont très corrects excepté dans le dortoir durant le temps de sieste.
- Ecole élémentaire : les taux de CO2 mesurés sont trop élevés.

Il est recommandé d'aérer les salles 10 minutes à chaque récréation ainsi que de réfléchir à la pose d'une VMC ainsi qu'au remplacement des fenêtres.

III. Bâtiments et Equipements

Délibération n° 2020102001 : Réfection du plancher du clocher de l'église

L'entreprise Alain Macé qui s'occupe de faire la maintenance des cloches de l'église constate depuis plusieurs années le mauvais état du plancher du clocher de l'église.

Monsieur René Poulard, 2ème adjoint en charge des bâtiments, a consulté deux entreprises pour avoir des devis.

L'entreprise GICQUEL de Plumaudan a retenu l'attention du conseil municipal avec une proposition s'élevant à 2 956.80 € pour la réalisation d'un plancher en châtaignier. Le Conseil municipal décide de retenir cette proposition, en ajoutant une demande d'option avec utilisation du chêne plutôt que du châtaignier, pour rester en harmonie avec le matériau déjà utilisé, avec une plus-value limitée à 20%.

Monsieur Le Maire rappelle qu'un crédit de 4 000 € a été alloué pour ces travaux au Budget 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de l'entreprise Gicquel, avec option « chêne » éventuelle, à hauteur de 3 600 € TTC maximum.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le devis.

Délibération n° 20201020002 : Réaménagement du terrain de tennis

Le terrain de tennis est à l'heure actuelle la propriété de Dinan Agglomération, qui ne souhaite plus s'en occuper.

Un état des lieux a été fait avant la cession de ce terrain à la commune.

Dinan agglomération s'engage à :

- Refaire tout le grillage
- Remplacer la porte actuelle et en ajouter une autre de format double, côté salle polyvalente.
- Changer le filet

La commune envisage de son côté de contribuer à l'installation d'une porte de service supplémentaire, côté cimetière.

Après constatation, il s'avère, que ce terrain, afin d'en augmenter sa fréquentation, puisse être transformé en plateau multisports avec l'achat de buts de handball ou de paniers de basket.

Cependant, le conseil municipal souligne la nécessité de mieux cibler les besoins des jeunes et de la population.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de lancer un sondage auprès des jeunes

DECIDE d'affecter un premier budget de 2000 € TTC pour l'achat d'équipements complémentaires et d'inscrire cette somme à une décision modificative budgétaire.

IV. FINANCES

Délibération n° 20201020003 : décision modificative n°1

Il s'avère que la commune va obtenir des recettes supplémentaires, dues notamment aux Droits de Mutation, et qu'il est important de réajuster les crédits budgétaires.

Comme vu dans la délibération précédente : 2020102002, le conseil municipal a décidé de réaménager le terrain de tennis. Pour cela, une nouvelle opération doit être créée et des crédits doivent être alloués.

Il est donc proposé au conseil municipal la décision modificative suivante :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	10 239.32 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	10 239.32 €	0.00 €	0.00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 239.32 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 239.32 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €
R-74127 : Dotation nationale de péréquation	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	3 200.00 €	3 200.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	10 239.32 €	3 200.00 €	13 439.32 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	6 039.32 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	6 039.32 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 239.32 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 239.32 €
D-2188-202004 : équipement en terrain multisports du terrain de tennis	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-202003 : Travaux divers bâtiments	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	10 239.32 €	0.00 €	10 239.32 €
Total Général		20 478.64 €		20 478.64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la décision modificative n°1.

V. Sécurité Publique

Suite aux derniers évènements (pandémie de la Covid 19 et la tempête Alex), il est devenu urgent d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a pour vocation d'organiser une réponse de proximité face à un événement majeur, traduisant l'engagement de tous.

La DDTM a déterminé 5 risques majeurs pour la commune de Saint-Juvat

- Inondations lentes
- Sismicité
- Cavités souterraines
- Tempêtes fréquentes avec en particulier risque de chute d'arbres
- Aval d'un barrage (Rophemel et Pont Ruffier)

Pour chacun de ses risques majeurs il sera d'étudier quelle attitude adopter et quelle personne prévenir en cas de sinistre.

Un groupe de travail va être mis en place pour l'élaboration de ce plan, en associant la population. Un conseiller municipal sera référent pour chacun des risques majeurs identifiés.

Délibération n° 20201020004 : Achat d'un deuxième défibrillateur

Comme cela a été évoqué dans la délibération 20200121009 du 21 janvier 2020, après contrôle du défibrillateur déjà installé en centre bourg, par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS22), il a été vivement conseillé d'en installer un deuxième au niveau du terrain des sports.

Monsieur le Maire rappelle que les crédits pour l'achat de ce défibrillateur ont été prévus au budget 2020 : 2 500 €

Il rappelle également que la commune est adhérente au SCA (Service Commun d'Achats) et que cela lui permet de bénéficier de tarifs préférentiels.

A ce titre-là, la commune a lancé une consultation auprès de plusieurs fournisseurs, en précisant bien une demande pour l'achat d'un défibrillateur automatique externe, un boîtier mural extérieur ventilé, un jeu de signalétique, avec mention des coûts d'installation et de prise en main, des prix de remplacement des consommables (batterie, électrodes), et des charges annuelles de maintenance.

Le conseil municipal, après avoir étudié les 7 offres reçues :

DECIDE de choisir l'entreprise CARDI OUEST qui est adhérente du SCA ;

AUTORISE Monsieur Le Maire a signer le devis correspondant pour un montant de 1 902 € TTC.

VI. Urbanisme

a) **Modification simplifiée du PLUiH**

Lors du conseil communautaire du 27 janvier 2020, Dinan agglomération a approuvé le PLUiH. Ce document est appelé à être modifié annuellement pour modifier et/ou corriger des erreurs matérielles ou s'adapter à des projets urbains compatibles avec les orientations générales du PLUiH.

Dinan Agglomération lors de sa séance du 30 juillet 2020 a prescrit un projet de modification simplifiée du PLUiH qui entrera en vigueur en juin ou juillet 2021.

Une modification de droit commun du PLUiH avec enquête publique sera lancée au 1^{er} trimestre 2021 pour une entrer en vigueur en septembre / octobre 2021. Un recensement des projets appelant modification du PLUiH sera lancé afin de faire remonter les informations à Dinan agglomération.

V. Patrimoine

Délibération 20201020005 : Renouvellement de la charte Qualité Communes du Patrimoine rural de Bretagne (CPRB)

L'association Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (CPRB) a été créée en 1987 par des maires désireux de protéger et de valoriser le patrimoine de leur village. Cette initiative s'est traduite par l'élaboration d'une Charte de Qualité.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Saint Juvat est la première commune à avoir obtenu le label en 1988.

Le label permet entre autre d'obtenir des subventions pour les bâtiments inventoriés. Depuis 2005, 13 dossiers privés et 3 publics ont été déposés et ont bénéficié d'une aide de la part du Conseil régional de 15 % pour les projets privés et de 20% pour les projets publics.

Les membres de la commission de réévaluation du label CPRB sont venus en juillet évaluer le patrimoine de la commune et ils ont noté :

- Les efforts pour mettre en valeur le patrimoine
- L'aménagement du bourg
- Le travail avec Didier Pidoux, du CAUE entre autre pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle

La commission de réévaluation a proposé le renouvellement du label « Commune du Patrimoine rural ». Le Conseil d'administration des CPRB a voté favorablement lors de sa réunion à Concoret le 10/10/2020. La commune doit désormais renouveler son engagement au travers de la signature de la charte des CPRB.

La charte prévoit quelques suggestions pour continuer à préserver ce beau patrimoine :

- Poursuivre la restauration du patrimoine
- Supprimer les enseignes publicitaires
- Restaurer les abords de l'ancien garage
- Inscription de l'église à l'inventaire des monuments historiques

Le label sera réévalué dans 7 ans.

Après la présentation de la charte par Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal ;

ACCEPTE de renouveler la charte de qualité des CPRB

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la charte

VI. Associations

Délibération N° 20201020006 : Aide à l'embauche d'un apprenti à l'US Plouasne – Saint Juvat

Monsieur Le Maire explique que l'US Plouasne – Saint Juvat, le club de football, a décidé de prendre un apprenti, en licence 3 management du sport, en alternance (1 semaine en cours, 1 semaine en entreprise), afin de les aider à mobiliser des sponsors et surtout que les jeunes footballeurs s'impliquent davantage dans la vie de leur club.

Cet apprenti sera mobilisé environ 22 heures par semaine pour le club, principalement le soir et les mercredis après-midi pour les entraînements.

Le club propose de mettre ce jeune à disposition des mairies de Saint-Juvat et de Plouasne moyennant une contrepartie financière.

L'emploi du temps hebdomadaire de l'apprenti pourrait être le suivant pour ses semaines en entreprise :

- 22 h pour le club de foot
- 6 h à la commune de Plouasne
- 4 h à la commune de Saint Juvat

Monsieur Le Maire expose qu'il s'est entretenu à ce sujet avec les professeurs des écoles, en particulier avec l'institutrice du cycle 3, et qu'elle accueille d'un bon œil d'avoir quelqu'un avec elle qui pourrait l'aider sur les points suivants :

- Le sport à l'école
- Le fairplay
- L'hygiène alimentaire
- La féminisation dans le sport.

Il pourrait être mis à disposition de l'école 2 heures par semaine.

Pour les 2 autres heures, il pourrait être en lien avec l'association Juv'ados, pour aider les jeunes dans leur projet et animer des activités.

Il pourrait également aider les autres associations de la commune dans leur recherche de sponsors.

Le reste à charge à l'embauche de cet apprenti par le club de foot est de 4 000 €.

Il souhaiterait que la commune de Saint-Juvat participe à hauteur de 1 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré avec 11 voix pour et 3 abstentions ;

ACCEPTE de participer au financement du poste d'apprenti recruté au sein de l'Union sportive Plouasne Saint-Juvat, en contrepartie de quatre heures de travail hebdomadaires, réparties en 2 heures par semaine à l'école et 2 heures par semaine à l'appui des autres associations communales.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'US Plouasne – Saint Juvat ;

ACCEPTE de contribuer au financement de l'apprentissage à hauteur de 1 000 €.

VII. Questions diverses

a) Personnel :

Corentin Le Flem stagiaire avec Samuel Mahé depuis fin septembre s'est bien intégré à l'équipe. Actuellement stagiaire non rémunéré, il a été évoqué de lui donner une petite gratification pour le travail qu'il réalise. Son apprentissage pourra débuter en janvier, après l'anniversaire de ses 15 ans.

b) Elections

- Les élections sénatoriales ont eu lieu le 27 septembre 2020, Alain Cadec, Gérard Lahellec et Annie Le Houérou ont été élus. Dans le cadre de non-cumul de mandat, une élection pour la présidence du conseil départemental aura lieu prochainement afin de remplacer Alain Cadec.
- Le Maire de Plourhan Loïc RAOULT a été élu président de l'Association des Maires des Côtes d'Armor.

c) Patrimoine

2 groupes d'étudiants, les lycéens de Saint Ilan et du CPSA de Combourg, sont venus visiter la commune, dans le cadre de leur formation.

d) Fleurissement

2 journées bouturage ont eu lieu les 2 et 3 octobre 2020.

e) Solidarité

Des compositions florales ont été distribuées aux aînés de plus de 90 ans. 8 habitent toujours à Saint Juvat, 7 sont en EHPAD. Ils étaient très contents de ce petit geste du CCAS.

f) Transports

La ligne de chemin de fer entre Pleudihen et Dol sera prochainement remise en fonction après les travaux de modernisation.

g) Travaux

- La municipalité a prévu de faire appel à un ferronnier pour la réfection de la grille de l'école primaire : une demande de devis est en cours.
- Le coffret électrique à la « Ville Navière » a été déplacé par ENEDIS.

h) Voirie

Des travaux de curage sont à prévoir « Le Bellain » et « La Sigonière ».

i) Associations

L'office des Sports et des Loisirs du Pays d'Evra (OSLPE), malgré la Covid, a bien fonctionné durant l'été. David Brial a annoncé son départ.

j) Périscolaires

Malgré les courriers envoyés aux parents stipulant les nouvelles règles en matière périscolaires, certains ne jouent pas le jeu. La municipalité a prévu des sanctions :

- Un élève inscrit qui ne viendrait pas et qui n'aurait pas de justificatif se verrait facturé son repas
- pour un élève non inscrit qui viendrait manger, un double tarif serait appliqué.

Le sujet sera évoqué au Conseil d'école du 10 novembre.

k) Travaux agricoles

Plusieurs plaintes concernant la salissure des routes suite aux opérations d'ensilage de ces derniers jours.

Il est donc demandé aux agriculteurs de prévenir avec un panneau les endroits où les routes peuvent être rendues glissantes et de faire un nettoyage à la fin de leurs travaux.

Cependant il est également demandé à la population de faire preuve de compréhension et de tolérance.

l) Sécurité

Il a été remarqué que les véhicules traversent le bourg à une vitesse trop excessive. Des projets pour inciter les gens à ralentir sont en discussion. Un radar pédagogique de prêt sera demandé à la DDTM.

Calendrier

24/10 AG des Palétistes
11/11 Cérémonie de la commémoration de l'armistice
14/11 Repas à emporter APE
21/11 Repas à emporter CHASSE
05/12 Repas à emporter FOOT

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 23h45.